



15ème législature

Question N° : 34748	De M. Mansour Kamardine (Les Républicains - Mayotte)	Question écrite
Ministère interrogé > Outre-mer		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Travaux urgents sur les routes nationales à Mayotte	Analyse > Travaux urgents sur les routes nationales à Mayotte.
Question publiée au JO le : 08/12/2020 Réponse publiée au JO le : 14/12/2021 page : 8907 Date de changement d'attribution : 29/12/2020 Date de signalement : 13/04/2021		

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre des outre-mer sur les travaux urgents sur les routes nationales relevant de la compétence de l'État à Mayotte pour faire face aux contraintes de circulation très importantes dans le 101ème département. Actuellement, pour parcourir une vingtaine de kilomètres afin de se rendre au travail et embaucher vers huit heures, les salariés sont obligés de quitter leur domicile au milieu de la nuit, vers 4 heures du matin, et, pour rentrer vers 19 heures ou 20 heures, de quitter leur lieu de travail vers 16 heures. Cette situation s'explique par la conjugaison des deux facteurs : d'un côté, l'absence d'aménagements sérieux conformes aux évolutions prévisibles de la circulation sur les routes nationales depuis plus de quarante ans et, de l'autre, l'accroissement importante du parc automobile lié à la lente amélioration du pouvoir d'achat des mahorais, dont il est utile de rappeler que le taux d'équipement automobile est encore 50 % inférieur à la moyenne nationale. Il va également sans dire que cet accroissement du parc automobile corrélé à l'amélioration du pouvoir d'achat des populations locales va amplifier dans les années qui viennent l'embolie actuelle de la circulation et notamment sur une distance de 10 kilomètres à l'entrée sud (à partir de Tsararano dans la commune de Dembeni) et également de 10 kilomètres à l'entrée nord (du village de KOUNGOU) du chef-lieu de Mamoudzou. Aussi, il lui demande de lui préciser, d'une part, les moyens financiers mobilisés ces dix dernières années pour améliorer la desserte des routes nationales et d'autre part, de lui préciser la nature des travaux réalisés au service de cette amélioration. Enfin il lui demande de lui communiquer les initiatives que le Gouvernement entend ordonner dans les meilleurs délais possibles pour améliorer la situation, notamment en ce qui concerne l'élargissement des nationales 2 et 4, la modernisation des ponts de Longoni, de Chirongui, de Mangajou, de Dzoumonié.

Texte de la réponse

Les enjeux liés à la mobilité sont très importants à Mayotte, confrontée à une forte croissance des déplacements automobiles et à une insuffisance d'offre alternative de déplacement. La démarche partenariale du plan global de transports et de déplacements représente la feuille de route pour les horizons 2020, 2030 et 2040. Elle s'est concrétisée par la signature du contrat de convergence et de transformation de Mayotte par le Premier ministre et le ministre de l'intérieur le 8 juillet 2019. Cette contractualisation prévoit la mobilisation de 31,5 M€ de crédits du ministère des transports au titre de l'investissement routier sur la période 2019-2022. Cette contractualisation inclut une participation au financement du projet de contournement de Mamoudzou. Elle prévoit aussi le lancement d'une

première phase de travaux pour la déviation de Dzoumogne pour laquelle un volume de 3,4 M€ de crédit est mise en place dès 2021 et dont l'enquête publique doit être lancée en 2021. Cette programmation prévoit également une participation aux aménagements routiers de l'axe emprunté par la future ligne de bus principale du réseau de transport en commun Caribus correspondant aux 7,6 M€ d'autorisations d'engagement mises en place en 2019. Elle prévoit enfin des aménagements du réseau existant, tout particulièrement pour l'amélioration de la liaison entre Mamoudzou et Sada sur la RN2 y compris la reprise des virages de Barakani afin de faciliter le passage des poids lourds. S'agissant de ce dernier objectif, pour lequel il est prévu la mise en place de 5,1 M€ en 2021, des travaux d'élargissement et de renforcement avaient déjà démarré dans le cadre des contractualisations précédentes, sur 3 sections différentes (2 sections de 800 mètres et une section de 1 500 mètres). Par ailleurs, les ouvrages de Chirongui et de Longoni font actuellement l'objet d'études dans la perspective de leur possible inscription dans le cadre d'une prochaine contractualisation à partir de 2023. Dans ce cadre, le plan de relance bénéficie à Mayotte à hauteur de 3 M€. Ces crédits vont permettre d'accélérer l'aménagement du carrefour de Tsararano sur la RN2, l'élargissement du pont de Mangajou et la reconversion de l'ancien pont sur la Kwale pour les modes doux, car ils correspondent aussi à une part des besoins de mobilité à faible distance. Enfin, outre les crédits routiers précités, le projet de transport en commun Caribus bénéficie aussi de 9 M€ de crédits de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, mis en place dès la fin de l'année 2019.